

Lors de sa conférence aux *Midis de Rhode*, ce 16 janvier, le bourgmestre de Rhode-Saint-Genèse, Pierre Rolin, a mis en lumière les origines de la commune, son évolution ainsi que les défis auxquels elle est confrontée aujourd’hui.

Les origines de la commune remontent à l’Âge de la pierre, mais son véritable développement s’opère aux XII^e et XIII^e siècles, à la suite d’une transformation du territoire : les zones marécageuses sont assainies et converties en étangs de pisciculture, notamment sous l’impulsion de l’abbaye de la Cambre. Le cœur historique de la commune se structure alors autour d’une église, tandis que le prieuré des Sept Fontaines constitue un autre pôle spirituel et territorial majeur. L’élément « Rhode » dans le nom de la commune, issu de la racine germanique *ro*, liée au verbe néerlandais *rooien*, renvoie à ce travail de défrichement et de mise en valeur de terres autrefois boisées, marécageuses ou incultes.

Un tournant majeur intervient en 1860, avec l’arrivée du chemin de fer. Initialement réservé au transport de marchandises, il stimule le développement économique local, en particulier l’exploitation forestière et la fabrication de meubles. L’ouverture ultérieure au transport de passagers transforme profondément la commune : à partir des années 1930, de nombreux Bruxellois, séduits par les paysages et les panoramas, y construisent des résidences secondaires. Les fermes se reconvertisse en restaurants et la commune acquiert une réputation de lieu de promenade et de détente « aux portes de Bruxelles ».

Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux Bruxellois installent leur résidence principale à Rhode-Saint-Genèse. Les *Golden Sixties* marquent l’apogée de cette dynamique résidentielle : entre 1947 et 1970, la population double, passant d’environ 8000 à 16000 habitants.

Depuis lors, la croissance démographique s’est nettement ralentie. La commune atteint environ 18000 habitants en 2000, avant d’entrer dans une phase de stagnation. La rareté du foncier — moins de 5 % des terrains restant constructibles — entraîne une hausse continue des prix de l’immobilier. Par ailleurs, de nombreuses maisons construites dans les années 1960 arrivent aujourd’hui sur le marché à la suite du décès ou du déménagement de leurs occupants. Des habitants plus jeunes s’installent, ce qui est une bonne nouvelle, mais qui suscite en même temps l’inquiétude du bourgmestre car la commune risque de devenir, d’ici une trentaine d’années, un « parc résidentiel pour personnes âgées », au détriment de la mixité générationnelle et sociale.

Face à ce constat, plusieurs pistes sont envisagées. La commune souhaite augmenter la densité de l’habitat, dans la mesure permise par la réglementation de la Région flamande, notamment en transformant des maisons unifamiliales en immeubles comprenant plusieurs logements. Il est également question d’autoriser la division des grandes maisons des années 1960. Enfin, une attention particulière est portée au logement social : les promoteurs de projets immobiliers « haut de gamme » pourraient être tenus de réserver au moins 15 % de leurs logements à des fins sociales ou, à défaut, de contribuer financièrement à un fonds destiné à leur financement.

Dans le prolongement de cette réflexion historique et démographique, le bourgmestre a abordé plusieurs autres enjeux qui structurent aujourd’hui la vie communale. Il est revenu brièvement sur la question des facilités linguistiques, rappelant que les habitants francophones disposent de droits clairement définis, inscrits dans un cadre légal strict. Dans la pratique quotidienne, cette réalité est aujourd’hui vécue de manière largement apaisée, grâce à des arrangements pragmatiques et à un esprit de coexistence. Toutefois, le statut spécifique des communes à facilités complique certaines situations administratives et entraîne une contrainte structurelle majeure : Rhode-Saint-Genèse ne peut ni fusionner avec une autre commune ni intégrer une autre zone de police.

Sur le plan des finances communales, la situation a profondément évolué. La commune est restée historiquement pauvre jusqu'à la fin du XIX^e/début du XX^e siècle. Au début des années 1980, elle a été placée sous tutelle financière à la suite de choix budgétaires excessifs. Aujourd'hui, les finances sont assainies et la commune est devenue prospère, ce qui lui permet d'anticiper et d'investir. Cette solidité se traduit par une gestion active des liquidités, notamment via des placements à terme, le rachat de zones vertes et d'immeubles, dans une logique de vision à long terme et de préservation des capacités futures.

Enfin, en matière de sécurité, le bourgmestre a souligné que Rhode-Saint-Genèse, avec Linkebeek et Drogenbos, fait partie d'une même zone de police comptant 47 policiers, un effectif déjà jugé insuffisant et malheureusement susceptible de diminuer encore. Si les vols dans les habitations ont nettement reculé grâce à une meilleure protection, d'autres formes de criminalité suscitent davantage d'inquiétude : l'augmentation marquée de la violence intrafamiliale, ainsi que la cybercriminalité, de plus en plus sophistiquée. À ce sujet, le bourgmestre a appelé à une vigilance extrême, estimant que d'ici 2030, une personne sur deux pourrait en être victime.

La conférence a ainsi mis en évidence la manière dont la longue histoire de Rhode-Saint-Genèse continue de façonner ses choix actuels, entre préservation de son identité, pression démographique et recherche d'un développement équilibré. En résumé, une conférence passionnante et très instructive, très appréciée par le public nombreux venu y assister.